

Déclaration du groupe « Communistes et Républicains » au CM du 13 février 2012
Débat d'Orientation Budgétaire 2012

Cela fait dix ans que la droite gère les affaires du pays, et cela fait dix ans qu'explorent les déficits, que grossit la dette, que se creusent les inégalités, que gonflent les patrimoines des plus riches.

Les 10 % les plus riches détiennent la moitié du patrimoine, et les groupes du CAC 40 valent 1 000 milliards d'euros à la Bourse !

Notre pays compte 4 millions de chômeurs, 9 millions de travailleurs pauvres et 8 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté.

Le Sénat passé à gauche à l'automne, une première inflexion se manifeste.

En revenant sur la baisse de l'impôt de solidarité sur la fortune, les Sénateurs de gauche ont permis 2 milliards d'euros de recettes fiscales nouvelles et la fin provisoire d'un cadeau indécent en cette période.

Rappelons que, pour le Gouvernement, la version initiale du projet de loi de finances pour 2012 obéissait à un principe très grave et très simple : réduire la dépense publique et augmenter les impôts, les victimes de la rigueur étant, chaque fois, les plus modestes, ce qui revient à faire payer le déficit – qui est le fruit de longues années de cadeaux fiscaux aux groupes et aux plus riches – par le plus grand nombre, des retraités et smicards aux petits entrepreneurs ou artisans.

La démarche de la nouvelle majorité sénatoriale a consisté à remettre les choses à l'endroit en s'attaquant résolument à la question du déficit public.

L'adoption d'amendements déposés par la majorité sénatoriale a fait progresser le rendement de l'impôt sur les sociétés de 20 milliards d'euros ; celui de l'imposition des patrimoines, de 2 milliards d'euros ; celui de l'impôt de solidarité sur la fortune, de 2 autres milliards d'euros ; celui de l'impôt sur le revenu des plus aisés, de 3 milliards d'euros !

Tandis que le Gouvernement ne cesse de réduire les moyens du service public pour mieux le dénigrer, il faut refuser le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, dénoncer la logique punitive de sa politique judiciaire, dire non au développement de l'emploi précaire et à l'assistantat sous conditions qui sont autant de caractéristiques de la démarche permanente du pouvoir à travers les lois de finances successives .

Nous pouvons regretter, par exemple, qu'au Sénat, il n'ait pas été possible d'aller plus loin sur les dotations aux collectivités locales (cela en raison des mécaniques imposées par la loi organique relative aux lois de finances - LOLF)

En effet, quand on dégage 30 milliards d'euros de recettes nouvelles, on peut faire mieux qu'accepter les 250 millions d'euros d'un fonds de péréquation intercommunal mal conçu.

Il faut s'engager dans une véritable péréquation verticale alimentée par la taxation des fonds spéculatifs. On peut faire mieux que ponctionner 70 millions d'euros, pour faire on ne sait quoi, dans la caisse du Centre national du cinéma. On peut aussi faire mieux pour les transports franciliens qu'opposer la modernisation nécessaire du matériel et des réseaux à une plus juste politique tarifaire, comme le propose le Gouvernement !

Bref, nous défendons une conception nouvelle de l'action publique, faisant de la dépense publique un moteur de la croissance, comme cela a d'ailleurs toujours été le cas.

A l'inverse, le projet du gouvernement, à travers la mise en œuvre de la RGPP, a eu des conséquences parfois dévastatrices et son efficacité est aujourd'hui largement contestée.

La RGPP a été particulièrement néfaste sur le plan de l'action gouvernementale territorialisée et des services rendus aux usagers, avec des pertes de compétences spécifiques, noyées parmi d'autres plus larges. Elle s'est aussi traduite par un éloignement des directions régionales des territoires, de leurs habitants et de leurs élus.

Au-delà de l'illisibilité de la nouvelle organisation de l'État dans les territoires, on peut douter de l'efficacité de cette recentralisation régionale autour de superpréfets. De fait, les préfectures de département se sont peu à peu transformées en sous-préfectures...

L'État va perdre en efficacité et en proximité dans sa relation avec les acteurs locaux – élus, acteurs économiques et sociaux –, ainsi que dans son rôle de garant de l'égalité entre les territoires.

Nous soutenons la demande de suspension de la mise en œuvre de la RGPP formulée par le Conseil économique, social et environnemental.

N'est-il pas temps que le Parlement se saisisse sérieusement de cette question, en commençant par suspendre la mise en œuvre de la RGPP dans l'administration territoriale ?

Depuis 2002 et en accéléré depuis 2007, la majorité présidentielle, sous la houlette du Président de la République, n'a cessé de voter des lois répressives. Leurs effets sur la délinquance témoignent d'un échec patent. Dans le pays, la délinquance violente augmente, les armes prolifèrent et la délinquance financière fleurit.

En juillet dernier, la Cour des comptes avait pointé les dégâts entraînés par la RGPP sur cette question, avis dont le gouvernement n'a tenu aucun compte.

L'objectif étant de réduire à toute force les effectifs publics, dès lors, après l'éducation et le service public hospitalier, pourquoi ne pas sacrifier aussi la sécurité des citoyens ? Voilà un choix bien paradoxal pour un gouvernement qui mise au quotidien sur une politique sécuritaire !

Après avoir connu une stabilisation en 2011, les effectifs de la police nationale diminuent de nouveau, avec 1 720 équivalents temps plein travaillé (ETPT) en moins, alors que le nombre d'heures supplémentaires atteint, on le sait, plusieurs millions.

Les effectifs de la gendarmerie connaissent, eux aussi, une nouvelle diminution, avec 1 185 ETPT en moins. Dans ces conditions, il ne paraît pas certain que la mutualisation des deux entités contribue à accroître la sécurité.

Certes, le nombre des adjoints de sécurité augmente de 678. Des fonctionnaires de police pourront donc être remplacés par des précaires sous contrat de trois ans, contre cinq ans avant la LOPPSI (loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure).

Tout, dans le budget 2012 de l'état, confirme le désengagement des missions de service public essentielles et régaliennes.

Dans ce contexte, la police municipale, la vidéosurveillance, la réserve civile ou les sociétés privées – certains tribunaux y recourent – sont, des palliatifs à la baisse des effectifs. Les agences de sécurité privée et les sociétés de vidéosurveillance ne se sont jamais aussi bien portées. Preuve en est que le marché est rentable. La vidéosurveillance croît sans cesse, alors que, comme cela a été dit, son efficacité sur la voie publique est contestée et que le respect des libertés publiques est douteux, tout cela pour un coût très élevé.

Une évaluation serait nécessaire.

Et qui plus est, ce sont les collectivités locales qui devraient payer l'essentiel.

Dans son projet électoral, l'UMP promet une « présence renforcée des forces de sécurité sur le terrain ». C'est un nouvel affichage, puisqu'il est précisé que cela se fera sans déroger à la contrainte du « coût zéro », ni sans revenir sur le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Nous pouvons être très inquiets face au discours permanent de stigmatisation des étrangers et des jeunes des quartiers populaires que l'on entend au sein de l'exécutif et à droite, instillant l'idée d'une connotation ethno- raciale et sociale de la délinquance, tout particulièrement de la jeunesse.

Pour notre part, les jeunes ne nous font pas peur : c'est la façon dont on les traite qui nous inquiète.

En matière de sécurité, nous refusons toute instrumentalisation. Nous sommes très attachés à la police républicaine, seule garante de l'égalité entre les citoyens et du respect des libertés publiques.

Aussi voulons-nous pour elle des moyens à la hauteur de ses missions.

Et nous refusons les transferts vers les Collectivités Territoriales.

Non seulement nos compatriotes sont appelés à payer plus d'impôts, de toutes les manières possibles, mais, de surcroît, ils doivent accepter la réduction du service public assuré par les collectivités territoriales.

Nous ne pouvons que nous féliciter que l'ISF ait été rétabli au niveau nécessaire, rendant ainsi 2 milliards d'euros au budget général, et que l'impôt sur le revenu, avec une nouvelle tranche supérieure, ait été rendu plus juste et plus progressif.

De la même manière, nous sommes satisfaits que l'on ait enfin décidé de passer de l'accord unanime de principe sur la taxation des transactions financières à son inscription effective dans notre droit fiscal.

Bien d'autres mesures, comme le retour à la non-imposition des indemnités d'accident du travail ou la mise en cause des prélèvements forfaitaires libératoires peuvent également être mises à l'actif du travail de la nouvelle majorité sénatoriale.

A Pontault-Combault, le débat d'orientation budgétaire révèle une orientation forte en faveur du service public, une volonté d'utiliser la dépense publique comme un levier pour la réponse aux besoins et la croissance, un souhait de répondre dans les meilleures conditions aux besoins.

Vous aurez compris également que sur les questions de sécurité notre groupe ne partage pas l'inscription de la vidéo protection comme un projet utile, efficace, porteur d'une solution pertinente en matière de sécurité dans notre ville.

Nous prenons acte de cette option soutenue par les groupes majoritaires dans notre équipe et nous ne manquerons pas à chaque occasion de faire valoir tous les arguments pour éviter ce qui nous apparaît comme un coût très important et inefficace.

Pour le groupe « Communistes et Républicains »

Son Président, Patrick Cabuche